

s.C.41.Alg.111.0.
p.A.45.22.U'ch.(Khider) -DIS/mm

20 octobre 1978

Note au Chef du Département

Relations algéro-suisse

Nous vous remettons ci-joint le texte que nous avons préparé à votre intention dans l'affaire citée en marge pour la séance du Conseil fédéral du 23 de ce mois. Nous avons reproduit sur feuilles séparées le contenu de l'aide-mémoire destiné au gouvernement algérien, que vous pourrez faire tenir à vos collègues.



(Hegner)

Annexes mentionnées

Copie, avec annexe, à :

CL
WR
HT
IS
ZW
KT
KH
DD
DIS

- Ambassade de Suisse à Alger
- M. l'Ambassadeur Jean-François Marcuard, New York
(avec copie de notre télégramme du 17.10.1978
à Alger)

20 octobre 1978

Relations algéro-suissePour la séance du Conseil fédéral
du 23 octobre 1978I.- Etat de la question

Depuis le 25 septembre, date à laquelle je vous ai informés pour la dernière fois de l'évolution des relations algéro-suisse, de nouveaux développements importants sont intervenus que je tiens à vous communiquer. Je crois en effet que nous sommes entrés dans une phase qui pourrait être décisive, dont les éléments chronologiques essentiels sont les suivants :

1) *Dubon, J. Bontin, Jean Zwickler*
Après le retour de la mission exploratoire suisse à Alger, la délégation a informé les avocats du gouvernement algérien et de M. Mardam de ses entretiens en les recevant successivement à Berne les 3 et 4 octobre.

2) Les avocats des deux parties et celui de Mme Khider se sont rencontrés le 5 octobre à Genève. Après des discussions très difficiles, l'avocat de M. Mardam a esquissé, à titre personnel, une solution transactionnelle. Celle-ci a été acceptée par son client et soumise aux avocats du gouvernement algérien et de Mme Khider. Elle s'articule autour des éléments suivants :

- a) cession des actions de la BCA à l'Etat algérien;
- b) versement, par M. Mardam à l'Algérie, d'une somme à titre de dédommagement.

[Somme: l'environ 4 millions]

Toutefois, cette offre est assortie de conditions ayant trait, avant tout, au retrait de la plainte pénale instruite contre M. Mardam à Genève.

3) Une délégation du Département politique a informé le 12 octobre le président de la Commission fédérale des banques et le directeur de son secrétariat. Ceux-ci ont tenu à réaffirmer que la CFB se réservait d'examiner et de trancher les problèmes relevant de sa compétence.

4) Le 16 octobre, une rencontre a eu lieu à Genève, ainsi que cela avait été envisagé lors des entretiens à Alger, entre une délégation du Département politique et l'avocat algérien chargé de suivre à Alger ce dossier pour le compte du gouvernement algérien. L'avocat considère l'offre de M. Mardam comme sérieuse dans la mesure où le montant de fr. 4 millions offert par ce dernier serait jugé suffisamment élevé pour couvrir la réparation du tort moral que l'Algérie estime avoir subi du fait des agissements de M. Mardam.

5) Le secrétariat de la CFB, qui avait exprimé le désir de s'entretenir avec les avocats des parties en cause, a reçu le 17 octobre l'avocat genevois du gouvernement algérien. Selon les renseignements dont nous disposons, cet entretien a été utile.

II.- Etapes ultérieures

Il avait été convenu à Alger au terme des entre-

tiens des deux délégations que les contacts seraient repris si possible avant le 31 octobre pour faire le point de la situation.

Il convient de respecter ce délai. C'est pour-
 quoi j'ai proposé aux autorités algériennes que le chef
de la délégation algérienne vienne à Berne ces prochains
 jours ou, s'il en est empêché, que l'Ambassadeur J. Martin
 se rende à Alger. Si j'envisage cette solution, c'est que
 notre Ambassadeur à Alger n'a pas encore pu présenter ses
 lettres de créance. Il attend avec dix autres collègues,
 dont le Chinois, le Canadien et le Turc.

L'essentiel de la communication suisse sera faite
oralement. Elle sera accompagnée de la remise d'un aide-
 mémoire écrit* qui pourrait avoir la teneur suivante :

** ne comprenant aucune détail.*

"Les autorités suisses désirent sincèrement
 oeuvrer à l'amélioration des relations avec l'Algérie.
 Elles se félicitent que le dialogue amorcé au niveau po-
 litique, notamment par l'envoi d'une délégation suisse
 à Alger, ait pu dégager des éléments positifs et souhaitent
 la poursuite et l'approfondissement de ce dialogue dans
 un climat de confiance mutuelle.

Dans l'affaire des fonds du FLN, les autorités
 suisses croient pouvoir déceler des progrès. Ils sont dus
 au dialogue heureusement noué entre nos deux pays et c'est
 par la poursuite de ce dialogue qu'ils peuvent être favo-
 risés. Chacune des deux parties doit donc avoir à coeur
 de contribuer à écarter les obstacles qui se présenteront

encore. Vous pouvez être assurés qu'à cette fin les autorités suisses poursuivront résolument leurs efforts."

à chaque occasion,
Il va sans dire que, comme par le passé, dans chaque entretien le représentant du Département politique rappellera que nous avons également des prétentions à faire valoir.

III.- Appréciation générale et conclusions

1) L'initiative que j'ai prise en adressant une lettre personnelle à M. Bouteflika a eu jusqu'à maintenant des résultats que l'on peut qualifier de positifs. Elle a en effet permis d'engager un dialogue constructif au niveau politique avec les autorités algériennes, d'obtenir des éclaircissements utiles et de dissiper bien des malentendus.

2) Il n'en demeure pas moins que les bases sur lesquelles s'appuient nos efforts en vue du rétablissement d'un climat de confiance sont fragiles. En effet, le Président Boumediène, à qui appartiendra la décision finale, a été renforcé dans sa méfiance envers nous par une série de décisions notamment judiciaires qui ont pu lui donner l'impression que les autorités suisses étaient mal disposées envers son pays. A ce stade, d'après les informations que nous possédons, nous devons continuer à compter avec la présence de M. Boumediène à la tête de l'Etat.

3) Je crois, dans ces circonstances, que nous n'avons pas d'autre voie que de poursuivre les efforts considérables que nous avons faits en particulier ces derniers mois pour améliorer les relations algéro-suisse. Je pense notamment qu'une détérioration de ces relations pourrait avoir des conséquences sérieuses surtout pour les petites et moyennes entreprises, qui ont une activité économique importante sur le marché algérien.* Il ne faut pas oublier en effet qu'en Algérie les décisions économiques relèvent souvent de considérations politiques.

* ainsi que pour le règlement des
indemnités dues aux Suisses algériens
[Pour les Coms ont été nationalisés],